PRÉSENTATION

Le DUCIS, lorsqu'il est préparé en Europe, fait partie du programme Erasmus +.

Les étudiants suivent une formation d'une année à l'étranger dans une université partenaire. Ils suivent un cursus en adéquation avec leurs projets professionnels et les objectifs de la formation avec entre 15 et 20 heures de cours par semaine pendant 2 semestres universitaires.

Ce programme concerne toutes les spécialités enseignées à l'IUT. Lors de sa candidature, chaque étudiant devra faire apparaître le lien entre ses études de niveau bac + 2 (DUT) et l'année qu'il souhaite effectuer dans le cadre de ce diplôme.

Ce diplôme est une suite logique aux différents diplômes universitaires technologiques de niveau bac + 2 (120 ECTS). Les langues étrangères et la connaissance des cultures européennes font partie des cursus de ces diplômes. Les étudiants acquièrent des compétences en multimédia et en communication qui confirment le savoir acquis lors des deux années d'études précédentes.

COMPÉTENCES

La formation comprend obligatoirement 3 unités d'enseignement :

- UE1 : spécialité correspondant au diplôme professionnel obtenu à bac + 2
- UE2 : langue(s) étrangère(s)
- UE3: communication

Les volumes horaires correspondant à ces UE, qui peuvent être découpées en modules, sont à négocier et à valider au cas par cas, entre les équipes pédagogiques de l'université d'accueil et du DUCIS avant le départ de l'étudiant.

Mémoire : rapport de 25 pages environ en français, fiche de synthèse en 5 pages maximum dans la langue de l'université partenaire ou en anglais.

Présentation orale en langue étrangère de 30 minutes environ portant sur les points suivants :

- Présentation de l'université d'accueil,
- Présentation des modules étudiés et d'un travail individuel effectué pendant l'année
- · Comparaison des méthodes de travail avec celles de leur formation d'origine,
- Différence d'approches dans le domaine professionnel (modules de spécialité),
- Description des acquis dans le domaine de la communication.

L'attribution du diplôme est subordonnée à la réussite de l'année d'études dans l'université partenaire et à l'obtention de la moyenne à l'épreuve terminale.



DÉROULEMENT DE L'ANNÉE DUCIS

Avant le départ

Octobre : l'étudiant s'informe sur les poursuites d'études à l'étranger lors du forum des relations internationales (IUT Besançon Bloc Central) et/ou en contactant directement les professeurs coordinateurs des destinations qui l'intéressent.

Sur le site de Vesoul : réunions d'informations organisées dans les départements.

Procédure d'inscription

- Mi-octobre / mi-novembre : envoi du formulaire de pré-inscription DUCIS au SRI, au chef de département et au professeur coordinateur de la première destination demandée. L'étudiant émet trois vœux.
- Mi-novembre : inscription définitive en ligne sur mobility online (lien communiqué par le SRI).
- **Début février** : jury DUCIS+ affichage des résultats sur la porte du SRI et envoyés par mail aux étudiants du site de Vesoul.
- Mars-avril : envoi par la Direction des relations internationales (DRI) de la liste des admis aux établissements partenaires, prise de contact de chaque étudiant admis avec le professeur coordinateur de l'échange à l'IUT.
- Avril : la DRI fait parvenir directement à l'étudiant(e) des informations sur la suite de la procédure.
 - → Le contrat de mobilité est à imprimer en deux exemplaires, puis à signer (signature manuscrite exigée) par l'étudiant qui le dépose ou l'envoie par voie postale à la DRI.
- → Le contrat d'études (ou learning agreement) doit être rempli avec l'aide du professeur-coordinateur de la destination (cf organigramme du SRI). L'étudiant est tenu de choisir un total de matières de façon à obtenir 60 ECTS sur l'année soit 30 ECTS par semestre (il est possible d'ajouter 2 ou 3 ECTS mais en aucun cas l'étudiant ne doit en choisir moins). Toutes les matières sélectionnées sont mentionnées dans le premier tableau. Indiquez simplement « Mobility window » au milieu du deuxième tableau car il n'y a pas de matières totalement équivalentes entre les universités partenaires et l'UFC.

L'étudiant signe puis envoie son « learning agreement » au professeur coordinateur à l'IUT ainsi qu'à Marie-Claude Basset, Responsable du DUCIS et SRI. Le LA est ensuite retourné et envoyé par l'étudiant à la personne responsable de son accueil dans l'université partenaire. Une fois signé par toutes les parties, l'étudiant le télécharge sur mobility online. Certaines universités partenaires souhaitent faire remplir leur propre LA. Si tel est le cas, n'oubliez pas de remplir également le LA de l'UFC.

• Avril-mai : Les dossiers d'inscription et informations sur l'échange sont envoyés directement aux étudiants sélectionnés par les établissements partenaires étrangers. L'étudiant s'inscrit de ce fait directement dans l'université étrangère en veillant à préciser qu'il participe à un échange Erasmus+ (exonération des frais d'inscription dans l'université étrangère s'il s'agit de poursuites d'études en Europe).



- Fin mai : les LA doivent être téléchargés sur mobility online. Dans certains cas, ce n'est pas possible (actualisation des programmes en cours etc...), l'étudiant doit alors prévenir la DRI et le professeur coordinateur de son échange.
- Fin mai (facultatif): Inscription auprès de la DRI aux cours du CLA (50 heures à tarif préférentiel).
- **Début juillet** : Inscription en DUCIS à l'UFC (service scolarité) et communication par la DRI du lien pour faire un test d'évaluation du niveau de langue. L'étudiant est tenu de faire ce test avant son départ et à son retour afin de pouvoir évaluer ses progrès.

PENDANT L'ANNÉE DUCIS

- Fin août à début octobre : arrivée à l'étranger et début des cours.
- → L'étudiant(e) fait signer une attestation d'arrivée par le Service des Relations Internationales de l'université partenaire.
- → Envoi d'un courriel au professeur coordinateur de l'IUT pour donner des nouvelles.
- → Il est souvent nécessaire de modifier le « learning agreement » s'il y a des changements effectués par rapport au LA initial (créneaux incompatibles, sélection d'une nouvelle matière etc). L'étudiant(e) doit penser à modifier le document au début de chaque semestre et à le faire valider par son professeur coordinateur, la responsable du SRI et la personne contact dans l'université partenaire avant de télécharger à nouveau ce document sur mobility online.
- Janvier : communication des consignes relatives à l'élaboration du rapport DUCIS et à la soutenance par le SRI IUT BV
- Fin avril : communication du planning des soutenances DUCIS par le SRI IUT BV. Les soutenances ont généralement lieu début juillet. Certaines universités partenaires organisent des épreuves de rattrapage lors de ces mêmes dates. Dans ce cas il est impératif de contacter le SRI IUT Besançon-Vesoul et le professeur coordinateur de l'échange à l'IUT au plus vite afin qu'une soutenance soit organisée dans la salle de visioconférences ou qu'une autre solution soit envisagée.
- Juin : un rapport papier est remis au professeur coordinateur + un rapport PDF au SRI IUT Besançon-Vesoul ainsi qu'au professeur coordinateur.
- Fin mai à mi-juillet : fin de l'année DUCIS.
- → L'étudiant(e) fait signer une attestation de fin de séjour par le SRI de l'université partenaire et se présente si possible avec son relevé de notes lors de sa soutenance début juillet.

APRES L'ANNÉE À L'ÉTRANGER

Une fois de retour en France l'étudiant fait un rapport de séjour (lien communiqué par la DRI)

- Début juillet : soutenances DUCIS
- Fin septembre : jury d'attribution du DUCIS



FINANCEMENT

Voir tableaux sur le site internet de l'IUT, via ce lien.

QUELQUES RECOMMANDATIONS

Il vous est conseillé d'assister aux soutenances DUCIS début juillet, de lire les rapports de séjour disponibles au SRI, de vérifier que vous êtes bien couvert(e) par vos assurances (mutuelle lors de votre séjour à l'étranger, responsabilité civile...).

Pensez à demander une carte d'assurance européenne à votre mutuelle.

Contactez votre banque concernant votre carte de crédit et veillez à pouvoir l'utiliser dans le pays où vous allez résider pendant un an (la carte visa par exemple n'est pas acceptée partout aux Pays-Bas).

Renseignez-vous sur la culture du pays d'accueil...

Prévoyez deux mois d'autonomie financière le temps que les bourses commencent à être versées (de plus, pensez également à une caution éventuelle et aux frais d'installation divers par exemple).

Une fois sur place:

- Donnez nous de vos nouvelles et ne restez pas seul(e) en cas de problème : adressez-vous tout d'abord à la personne chargée de votre accueil dans l'université partenaire puis à votre professeur-coordinateur et au SRI sans tarder.
- Profitez de cette année exceptionnelle tout en gardant bien à l'esprit qu'il s'agit d'une année de poursuite d'études. Si vous choisissez l'option « tourisme », on vous demandera de restituer la bourse Erasmus+.